

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	38
Date de la convocation	27/01/2023
Certifié exécutoire le	07/02/2023
Date d'affichage	09/02/2023
Envoyé en préfecture le	07/02/2023

Le trois février deux mille vingt-trois à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE

Véronique, BOURDARIAS Sophie, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean François

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représenté), BOURROUX François (donne pouvoir CHAMPSEIX Serge), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LELIEVRE Carla (donne procuration à TAVERT Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à COISSAC Vincent).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

9-2023 : Réengagement de la Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources au sein contrat territorial Vienne amont ou « Source en Action n°3 »

Vu l'engagement de la Communauté de Commune Vézère Monédières Millesources en tant que maître d'ouvrage dans le précédent contrat territorial Vienne amont ou « Source en Action n° 2 », qui s'est établi sur la période 2017-2022.

Vu la convention passée avec Haute Corrèze communauté par laquelle cette dernière délègue sa maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés sur son territoire à V2M dans un souci de cohérence des actions.

Vu le renouvellement du contrat territorial Vienne amont ou « Source en action n° 3 », établi pour une durée totale de 6 ans, sur la période 2024 – 2029.

Considérant la phase de reprogrammation du contrat sur la période 2022-2023 nécessaire à la construction du programme d'action 2024-2029.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de reconduire son engagement au sein du Contrat territorial Vienne amont en tant que maître d'ouvrage,
- Autorise le président de la Communauté de communes à signer les documents nécessaires à la mise en place de ce contrat,
- Autorise le Président à signer une nouvelle convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Haute Corrèze Communautés.

Fait à Treignac le 07/02/2023

Le Président, Philippe JENTY.

